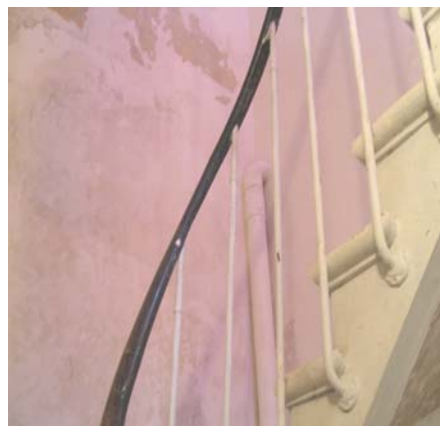


Travaux de lutte contre le saturnisme

Identification de l'immeuble



Secteur : OPAH des 2 Portes 10^{ème} arr
Statut : copropriété
Date de construction : 19^{ème} siècle
Composition : 12 bâtiments
Nombre de lots : 66

Syndic : Professionnel
Architecte : Oui

Etat du bâti : Dégradé
Procédures en cours : Article 123

Intervention du PACTE de Paris

Durée de l'intervention : 1 an et demi

Principales étapes de l'intervention :

- prise de contact avec la copropriété, rédaction d'un **diagnostic technique** par l'architecte de l'OPAH ;
- signalement de l'immeuble à la **Préfecture de Paris** au titre de l'**article 123** ;
- **sensibilisation** de la copropriété aux dangers liés à la présence de peintures au plomb.
- **vote des travaux** de réfection des cages d'escaliers pour un montant global de **plus de 260000 €** ; suite à la demande déposée par le PACTE, obtention du label « copropriété en difficulté » de l'ANAH ;
- instruction des dossiers de **demande de subvention** ;
- début des travaux sous l'**assistance du Service AMO** du PACTE de Paris.

Programme de travaux

Subventions sollicitées

Conseil Régional IDF	18 466 €
VILLE de PARIS	10 537 €
ANAH	37 428 €
TOTAL	66 431 €

Nombre de logements aidés : 26 / 66
Montant moyen des aides : 2 555 €
Taux de subvention moyen : 64%

Construit sur une fine parcelle en longueur, l'immeuble est constitué de **12 cages d'escaliers** ; de ce fait, le montant des travaux à réaliser pour remédier aux problèmes de peinture au plomb s'avère extrêmement élevé.

Ce n'est qu'au terme d'un long travail d'information et de sensibilisation mené auprès des copropriétaires que les travaux ont finalement été votés pour un montant global de **263 409 €** ; la menace de réalisation des travaux d'office (et donc de l'absence de toute subvention) a permis d'accélérer leur mise en œuvre, avec l'assistance du PACTE de Paris.

Les **subventions majorées** mobilisables dans le cadre des **travaux de lutte contre le saturnisme** ont permis de prendre en charge le coût total des travaux à hauteur de 25%. Ces aides ont considérablement soulagé les copropriétaires ayant des quotes-parts de travaux extrêmement élevées : le montant moyen des subventions sollicitées monte en effet à 2 555 € par bénéficiaire.

Bilan de l'intervention

L'intervention du Pacte de Paris a permis de **supprimer rapidement le risque d'intoxication** par le plomb des enfants de l'immeuble.

Les travaux de lutte contre le saturnisme ont par ailleurs servi de **levier à la décision d'autres travaux** : la copropriété a ainsi voté la remise aux normes du réseau électrique, en cohérence avec les travaux de peinture dans les cages d'escaliers, ainsi qu'une réfection d'une partie de la toiture fuyarde qui compromettait la pérennité des travaux plomb. Ce sont ainsi plus de 270 000 € de travaux supplémentaires qui ont été décidés et financés par l'ANAH à hauteur de 35% grâce au classement de l'immeuble en « copropriété en difficulté ».